État des recettes et des dépenses de l'Autorité européenne de sécurité des aliments pour l'exercice 2007 — Budget rectificatif n° 1

(2008/19/CE)

RECETTES

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2007	Budget rectificatif n° 1	Nouveau montant
1	CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE			
1 0	CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	52 207 306		52 207 306
	Total du titre 1	52 207 306		52 207 306
2	PARTICIPATION DES PAYS TIERS Total du titre 2	2.00		
		p.m.		p.m.
3	RECETTES DE SERVICES FOURNIS			
	Total du titre 3	p.m.		p.m.
4	RECETTES PROVENANT DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRA- TIF Total du titre 4	p.m.		p.m.
9 90 91	RECETTES DIVERSES RECETTES DIVERSES RECETTES DIVERSES AFFECTÉES Total du titre 9	p.m	129 469 129 469	p.m. 129 469 129 469
	TOTAL GÉNÉRAL	52 207 306	129 469	52 336 775

TITRE 1 CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

CHAPITRE 10 — CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Article Poste	Intitulé	Budget 2007	Budget rectificatif n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 1 0			
100	Contribution de la Communauté européenne			
1 0 0 1	Recettes internes affectées au projet PHARE et de préadhésion (élargissement)	544 306		544 30
	Total de l'article 1 0 0	52 207 306		52 207 30
	TOTAL DU CHAPITRE 1 0	52 207 306		52 207 30
	Total du titre 1	52 207 306		52 207 30

FR

AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS

TITRE 1

CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

CHAPITRE 10 — CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

100 Contribution de la Communauté européenne

1 0 0 1 Recettes internes affectées au projet PHARE et de préadhésion (élargissement)

Budget 2007	Budget rectificatif no 1	Nouveau montant
544 306		544 306

TITRE 9 RECETTES DIVERSES

CHAPITRE 91 — RECETTES DIVERSES AFFECTÉES

Article Poste	Intitulé	Budget 2007	Budget rectificatif n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 9 1			
910	Recettes diverses affectées			
9 1 0 0	Recettes diverses affectées	_	129 469	129 46
	Total de l'article 9 1 0	_	129 469	129 46
	TOTAL DU CHAPITRE 9 1	_	129 469	129 46
	Total du titre 9	p.m.	129 469	129 40
	TOTAL GÉNÉRAL			
	TOTAL GENERAL	52 207 306	129 469	52 336 7

TITRE 9

RECETTES DIVERSES

CHAPITRE 91 — RECETTES DIVERSES AFFECTÉES

9 1 0 Recettes diverses affectées

9 1 0 0 Recettes diverses affectées

Budget 2007	Budget rectificatif n° 1	Nouveau montant
_	129 469	129 469

DÉPENSES

Titre Chapitre	Intitulé	Crédits 2007	Budget rectificatif n° 1	Nouveau montant
1	PERSONNEL			
1 1	PERSONNEL	22 958 271		22 958 271
	Total du titre 1	24 549 770		24 549 770
2	IMMELIRI ES MATÉRIEI ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTION-			
	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT DE L'AUTORITÉ			
	Total du titre 2	8 857 370		8 857 370
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES LIÉES À L'AUTORITÉ			
3 3	FRAIS DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION	600 000		600 000
3 9	PROJETS SPÉCIAUX	544 306		544 306
	Total du titre 3	18 800 166		18 800 166
	Total du titre 3	18 800 100		18 800 100
	/ /	-		
	TOTAL GÉNÉRAL	52 207 306		52 207 306

TITRE 1

PERSONNEL

CHAPITRE 11 — PERSONNEL

Intitulé	Crédits 2007	Budget rectificatif n° 1	Nouveau montant
CHAPITRE 1 1			
Prestations d'appoint			
Centre de traduction à Luxembourg (questions administratives) également pour les recettes internes affectées	225 513		225 513
Total de l'article 1 1 7	782 409		782 409
TOTAL DU CHAPITRE 1 1	22 958 271		22 958 27
}	24		24 549 77
	Prestations d'appoint Centre de traduction à Luxembourg (questions administratives) également pour les recettes internes affectées Total de l'article 1 1 7	Prestations d'appoint Centre de traduction à Luxembourg (questions administratives) également pour les recettes internes affectées Total de l'article 1 1 7 TOTAL DU CHAPITRE 1 1 22 958 271	Prestations d'appoint Centre de traduction à Luxembourg (questions administratives) également pour les recettes internes affectées Total de l'article 1 1 7 782 409 TOTAL DU CHAPTIRE 1 1 22 958 271

TITRE 1

PERSONNEL

CHAPITRE 11 — PERSONNEL

117 Prestations d'appoint

1 1 7 1 Centre de traduction à Luxembourg (questions administratives) également pour les recettes internes affectées

Crédits 2007	Budget rectificatif no 1	Nouveau montant
225 513		225 513

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de traduction, y compris les paiements effectués au bénéfice du Centre de traduction à Luxembourg pour tous les textes qui ne sont pas directement liés à la mise en œuvre du programme de travail de l'Autorité.

TITRE 3 DÉPENSES OPÉRATIONNELLES LIÉES À L'AUTORITÉ

CHAPITRE 33 — FRAIS DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION CHAPITRE 39 — PROJETS SPÉCIAUX

Article Poste	Intitulé	Crédits 2007	Budget rectificatif n° 1	Nouveau montant
	CHAPITRE 3 3			
3 3 0	Frais de traduction et d'interprétation			
3 3 0 0	Traduction (également pour les recettes internes affectées)	550 000		550 00
	Total de l'article 3 3 0	600 000		600 00
	TOTAL DU CHAPITRE 3 3	600 000		600 00
	CHAPITRE 3 9			
390	Projets			
3 9 0 0	Recettes internes affectées au projet Phare et de préadhésion (élargissement)	544 306		544 30
3 9 0 1	Autres	p.m.		p.m.
	Total de l'article 3 9 0	544 306		544 30
	TOTAL DU CHAPITRE 3 9	544 306		544 30
	Total du titre 3 TOTAL GÉNÉRAL	18 800 166 52 207 306		18 800 16 52 207 30

TITRE 3

DÉPENSES OPÉRATIONNELLES LIÉES À L'AUTORITÉ

CHAPITRE 33 — FRAIS DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION

3 3 0 Frais de traduction et d'interprétation

3 3 0 0 Traduction (également pour les recettes internes affectées)

Crédits 2007	Budget rectificatif n° 1	Nouveau montant
550 000		550 000

Commentaires

Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires (JO L 31 du 1.2.2002, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 575/2006 de la Commission (JO L 100 du 8.4.2006, p. 3), et notamment son article 40. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de traduction, y compris les paiements effectués au bénéfice du Centre de traduction à Luxembourg pour tous les textes qui sont directement liés à la mise en œuvre du programme de travail de l'Autorité.

CHAPITRE 39 — PROJETS SPÉCIAUX

390 Projets

3 9 0 0 Recettes internes affectées au projet Phare et de préadhésion (élargissement)

Crédits 2007	Budget rectificatif nº 1	Nouveau montant
544 306		544 306

Commentaires

Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires (JO L 31 du 1.2.2002, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 575/2006 de la Commission (JO L 100 du 8.4.2006, p. 3), et notamment son article 49. Ce crédit est destiné à couvrir le coût des activités de l'Autorité pour lesquelles des subventions/financements spéciaux ont été octroyés dans la perspective de faciliter la participation de ces pays au programme de travail de l'Autorité.

3 9 0 1 Autres

Crédits 2007	Budget rectificatif n° 1	Nouveau montant
p.m.		p.m.

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le coût des obligations financières vis-à-vis d'autres organes, institutions ou partenaires, ainsi que le financement d'autres activités qui deviennent partie intégrante du programme de travail dans le courant de l'exercice.